

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 573**3 juin 2004****SOMMAIRE**

Adriatic Lux, S.à r.l., Luxembourg	27498	Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	27473
Adriatic Lux, S.à r.l., Luxembourg	27498	Generali Multimanager Sicav, Luxembourg	27473
Adriatic Lux, S.à r.l., Luxembourg	27498	Geradpark S.A., Luxembourg	27490
Adriatic Lux, S.à r.l., Luxembourg	27498	Gesfin S.A., Luxembourg	27488
Akemis S.A., Luxembourg	27482	Gets Prince S.A., Luxembourg	27459
Antex S.A., Luxembourg	27484	I.C.M. Promotion S.A., Impression Conception Marketing Promotion S.A., Luxembourg	27503
Arrowfield S.A., Luxembourg	27503	I.S.D.I. S.A., Luxembourg	27459
ATG Holdings S.A., Luxembourg-Kirchberg	27475	I.S.D.I. S.A., Luxembourg	27492
B & CE S.A., Luxembourg	27501	Isa-Isomax Holding A.G., Luxembourg-Kirchberg	27493
Banque de Luxembourg S.A., Luxembourg	27500	LJB & JW-Service Coopération, Lëtzebuenger Jongbaueren a Jongwënzer - Service Coopéra- tion, A.s.b.l., Luxembourg	27494
Bombardier Luxembourg Finance S.A., Münsbach	27499	Lux Alliance S.A., Luxembourg	27494
Bombardier Luxembourg Finance S.A., Münsbach	27499	Maxxium Luxembourg S.A., Luxembourg	27499
Bombardier Luxembourg S.A., Münsbach	27481	Maxxium Luxembourg S.A., Luxembourg	27499
Broadcasting Center Europe S.A., Luxembourg ..	27501	One-Nine-Two S.A.H., Luxembourg	27504
C D I S.A., Remich	27466	Pozzo International S.A., Luxembourg	27458
Callander Managers S.A., Luxembourg	27474	Premier Holding S.A., Luxembourg	27469
Callander Managers S.A., Luxembourg	27474	Present Technology, S.à r.l., Luxembourg	27494
Carbon Consulting International S.A., Luxem- bourg	27474	Prince Charles, S.à r.l., Luxembourg	27504
Cariges S.A., Luxembourg-Kirchberg	27458	Rosebud International, S.à r.l., Luxembourg	27483
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg	27497	Rosebud International, S.à r.l., Luxembourg	27483
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg	27497	RTL 4 Finance S.A., Luxembourg	27502
Charter Luxembourg S.A., Luxembourg	27497	RTL-4 Radio S.A., Luxembourg	27502
Chene Investments S.A., Luxembourg	27475	RTL/de Holland Media Groep S.A., Luxembourg ..	27466
CLT-UFA S.A., Luxembourg	27485	Sea Line Investments S.A.H., Luxembourg	27493
DAB Investments 2, S.à r.l., Luxembourg	27495	Sea Line Investments S.A.H., Luxembourg	27493
Entreprise de Construction G. Thomas, S.à r.l., Bridel	27491	Sebastian S.A., Luxembourg	27496
Entreprise de Construction G. Thomas, S.à r.l., Bridel	27491	Sebastian, S.à r.l., Luxembourg	27496
Entreprise Internationale pour l'Environnement (E.I.E.) Holding S.A., Luxembourg	27481	Société de Gestion du F.C.P. Capital Gestion S.A., Luxembourg	27503
Ergo Equilibrium Investment Fund Sicav, Luxem- bourg	27458	Special Risk Insurance and Reinsurance S.A., Lu- embourg	27504
Ergo Portfolio Advisory S.A., Luxembourg	27474	Studio Luxembourg S.A., Contern	27502
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg ..	27484	TechniSat Data Services S.A., Betzdorf	27500
Ersel Gestion Internationale S.A., Luxembourg ..	27484	Triptoleme S.A., Luxembourg	27500
Essexway Investments S.A., Luxembourg	27475	Uni-Valeurs Gestion S.A., Luxembourg	27502
Felibre, S.à r.l., Luxembourg	27503	Union International Consulting, S.à r.l., Mersch ..	27491
Fimlux S.A., Luxembourg	27501	Valux Holding S.A., Luxembourg	27485
Fiparsur S.A., Luxembourg	27490	Vesper, Sicav, Luxembourg	27501
Gawa, S.à r.l.	27469	Vestal Financière S.A., Luxembourg	27493
		Vivaldi, S.à r.l., Luxembourg	27504

CARIGES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.153.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(030472.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

POZZO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 63.796.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société le 30 mars 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 mars 2004 que:

1. Les actionnaires ont accepté le renouvellement du mandat des administrateurs, HALSEY, S.à r.l., (administrateur-délégué) et Mlle Kristel Segers jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

2. Les actionnaires ont remplacé M. Gianfranco Pozzo comme administrateur de la Société, avec effet immédiat par HALSEY GROUP, S.à r.l., avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2008.

3. Les actionnaires ont accordé décharge (quitus) à M. Gianfranco Pozzo.

Le conseil d'administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- HALSEY, S.à r.l., dont le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

- Mademoiselle Kristel Segers, demeurant à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy;

- HALSEY GROUP, S.à r.l. dont le siège social est établi à L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

HALSEY, S.à r.l.

Signature

Administrateur délégué

A. Schwachtgen

Notaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2004, réf. LSO-AP01529. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(030020.3/230/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.223.

Suite à la cooptation en date du 29 décembre 2003 de Monsieur Maurizio Ceresani en remplacement de Monsieur Roberto Ruscio, administrateur démissionnaire en date du 29 décembre 2003 et suite aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 avril 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Maurizio Ceresani, Chief Executive Officer, GRUPPO ERGO ITALIA S.p.A., Via Pampuri, 13, I-20141 Milan.

- Monsieur Léon Hilger, Vice President, DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

- Monsieur Stefano Longo, Manager, GRUPPO ERGO ITALIA S.p.A, Via Pampuri, 13, I-20141 Milan.

Pour ERGO EQUILIBRIUM INVESTMENT FUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01991. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030484.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.**Capital social: 250.000,- EUR.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 63.129.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02644, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels / B. Zech.

(030493.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

GETS PRINCE S.A., Société Anonyme.Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.160.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the fifth day of April.

Before Maître Léon Thomas known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

There appeared:

1. Mr Derek Ian Firth, solicitor, residing in Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS,

duly represented by Mrs Cristina Decot, private employee, residing professionally at L-1528 Luxembourg, boulevard de la Foire,

by virtue of a proxy dated March 24, 2004.

2. Mrs Jaswinder Kaur Virdee, without profession, wife of Mr Derek Ian Firth, residing in Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS,

duly represented by Mrs. Cristina Decot, prenamed,

by virtue of a proxy dated March 24, 2004.

3. Mr Claude Zimmer, maître en sciences économiques, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

duly represented by Mrs. Cristina Decot, prenamed,

by virtue of a proxy dated April 2, 2004.

The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as here above stated, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of GETS PRINCE S.A.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may acquire real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) divided into 31 (thirty-one) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at EUR 1,000,000.- (one million Euros) to be divided into 1,000 (one thousand) shares with a nominal value of EUR 1,000.- (one thousand Euros) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on April 4, 2009, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital, with issue of new shares. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast and have to be voted by at least one A signatory director and by one B signatory director. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorisation of the general meeting.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time. The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 3rd Monday of the month of June, at 11 o'clock a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 20% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2004.

The first annual general meeting shall be held in 2005.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 31 (thirty-one) shares have been subscribed to as follows:

1. By Mr Derek Ian Firth, fifteen shares,	15
2. By Mrs Jaswinder Kaur Firth-Virdee, fifteen shares,	15
3. By Mr Claude Zimmer, one share,	1
Total: thirty-one shares,	31

All the shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euros) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 2,000.- (two thousand Euros).

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, duly represented, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

A signatories:

- Mr Derek Ian Firth, solicitor, born on January 3rd, 1949 in Barnsley, residing in Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS

- Mrs. Jaswinder Kaur Virdee, without profession, born on April 24, 1960 in Jullandar, wife of Mr Derek Ian Firth, residing in Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS.

B Signatory:

- Mr Claude Zimmer, maître en sciences économiques, born on July 18, 1956 in Luxembourg, residing professionally in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Mr Derek Ian Firth, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: The company AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. L. n° 65.469.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Fourth resolution

The board of directors is authorized to delegate the daily management to one or several of its members.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, she signed with the notary, the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatre, le cinq avril.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1. Monsieur Derek Ian Firth, avocat, demeurant à Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS,

ici représenté par Madame Cristina Decot, employée privée, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

en vertu d'une procuration en date du 24 mars 2004.

2. Madame Jaswinder Kaur Virdee, sans profession, épouse de Monsieur Derek Ian Firth, demeurant à Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS,

ici représentée par Madame Cristina Decot, préqualifiée,

en vertu d'une procuration en date du 24 mars 2004.

3. Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

ici représenté par Madame Cristina Decot, préqualifiée,

en vertu d'une procuration en date du 2 avril 2004.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de GETS PRINCE S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administra-

tion à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra acquérir tous biens immobiliers.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 31 (trente et une) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société pourra, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 4 avril 2009, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital pourront être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration pourra déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés, devant comporter obligatoirement le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie A et le vote d'un administrateur investi des pouvoirs de la catégorie B. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 20% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2004.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2005.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 31 (trente et une) actions ont été souscrites comme suit:

1. Par Monsieur Derek Ian Firth, quinze actions,	15
2. Par Madame Jaswinder Kaur Firth-Virdee, quinze actions,	15
3. Par Monsieur Claude Zimmer, une action,	1
Total: trente et une actions,	<u>31</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros (EUR 2.000.-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Signatures catégorie A:

- Monsieur Derek Ian Firth, avocat, né le 3 janvier 1949 à Barnsley, demeurant à Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS.

- Madame Jaswinder Kaur Virdee, sans profession, née le 24 avril 1960 à Jullandar, épouse de Monsieur Derek Ian Firth, demeurant à Stumperlowe House, Stumperlowe Hall Road, Fulwood, Sheffield S10 3 QS.

Signature catégorie B:

- Monsieur Claude Zimmer, maître en sciences économiques, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Monsieur Derek Ian Firth, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: La société AUDIEX S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R. C. L. n° B 65.469.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Quatrième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Decot, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, vol. 143S, fol. 17, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 13 avril 2004.

T. Metzler.

(031107.3/222/413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

RTL/DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 31.294.

EXTRAIT

Administrateurs - Mise à jour:

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration du 16 mai 2002, que:

- Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Ewald Walgenbach, avec effet au 8 février 2002.

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 16 mai 2003, que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Bruno Chauvat a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06325. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030718.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

C D I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 10, rue Enz.

R. C. Luxembourg B 100.159.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. CODI HOLDING S.A., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe, représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, et Monsieur Remy Schmit, gérant de sociétés, demeurant à Hettange-Grande (France), ici représenté par Monsieur Philippe Marchal prénommé, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg, le 15 mars 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2. Monsieur Philippe Marchal, juriste, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de C D I S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Remich.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location de tous meubles et biens d'équipement, la création et la conception de mobiliers, l'étude et le conseil en aménagement.

La société a pour encore pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ainsi que la réalisation par voie de vente ou d'échange, de tous titres, actions, obligations et billets à ordre et autres garanties de tout genre, ainsi que l'administration et la gestion de leurs portefeuilles.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prendre toutes mesures de surveillance et faire toutes opérations qui s'avèreront nécessaires à l'accomplissement de son objet social, sans avoir à respecter les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), représenté par mille cinq cent (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dix-sept mars de chaque année à 14.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille cinq.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille quatre.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants précités déclarent souscrire les actions comme suit:

<i>Actionnaires</i>	<i>Capital souscrit:</i>	<i>Capital li- béré:</i>	<i>Nombre d'actions:</i>
1) CODI HOLDING S.A., prénommée:	30.000,-	7.500,-	300
2) Philippe Marchal, prénommé:	2.000,-	500,-	20
Total:	32.000,-	8.000,-	320

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de huit mille euros (8.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de 1.600,- euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Claude Clavier, gérant de sociétés, né à Nancy (France), le 8 juillet 1945, demeurant à F-88300 Neufchâteau, 5, place des Cordeliers.

- Monsieur Philippe Marchal, juriste, né à Metz (France), le 13 mai 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 43, rue Goethe.

- Monsieur Remy Schmit, gérant de sociétés, né à Thionville (France), le 3 juin 1962, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 3, Chemin de la Croix Hépich.

La durée du mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille dix.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée GEFCO AUDIT, S.à r.l., avec siège social à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous le numéro B 64.276.

La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an deux mille cinq.

4. L'adresse de la société est fixée à L-5532 Remich, 10, rue Enz.

5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Remich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Marchal, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 mars 2004, vol. 467, fol. 73, case 6. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 19 avril 2004.

A. Lentz.

(031104.3/221/165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

GAWA, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 89.871.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation par la société GAWA, S.à r.l., la FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de GAWA, S.à r.l. à l'adresse L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activités Syrdall.

Munsbach, le 11 mars 2004.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030255.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2004.

PREMIER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

R. C. Luxembourg B 100.150.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the first of April.

Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duché of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

1.- The company under the laws of British Virgin Islands EXCALIBUR LTD., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands).

2.- The company under the laws of British Virgin Islands LINNIGER CORP., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands).

Both are here duly represented by Mr Guillaume Rauchs, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing parties, represented as said before, have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company, which they declare to have established as follows:

Art. 1. Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg holding stock company («société anonyme holding») is hereby formed under the name of PREMIER HOLDING S.A.

Art. 2. The company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office is established in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 4. The purpose of the company is the holding of participations, in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The company may, however, participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg or abroad and may render such enterprises every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may borrow in any form and may issue bonds and debentures.

In general, the company may adopt any control and supervisory measures and carry out any operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the law of July 31st, 1929 governing holding companies and by article 209 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR), represented by seventy (70) shares of a par value of five hundred Euros (500.- EUR) each.

The shares may be bearer shares.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Association.

The company may, to the extent and under the restrictions foreseen by law, redeem its own shares.

Art. 6. The company is administered by a board comprising at least three members, who elect a president among themselves.

The mandates of the members of the board of directors cannot exceed six years.

Art. 7. The board of directors possesses the widest powers to manage the business of the company and to take all action of disposal and administration which are in line with the purpose of the company, and anything which is not a matter for the general meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence.

In particular, it may arbitrate, compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the company.

The first delegate of the board of directors may be nominated by the first general meeting of the shareholders.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by one member of the board of directors, or by the person delegated at that purpose by the board of directors.

Art. 9. The company's operations are supervised by one or more Auditors.

Their mandate may not exceed six years.

Art. 10. The company's business year begins on January 1st and closes on December 31st of the same year.

Art. 11. The annual general meeting is held on the 2nd Wednesday of June at 11.30 a.m. at the company's head office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a legal holiday the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 12. To be admitted to the general meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting; any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who does not need to be a shareholder by himself.

Art. 13. The general meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the company.

It decides how the net profit is allocated and distributed.

The general meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

Art. 14. For any points not covered by the present Articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Special dispositions

1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2004.

2.- The first general meeting will be held in the year 2005.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

1.- The company under the laws of British Virgin Islands EXCALIBUR LTD., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands), thirty-five shares; 35

2.- The company under the laws of British Virgin Islands LINNIGER CORP., with registered office in Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (British Virgin Islands), thirty-five shares; 35

Total: seventy shares, 70

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of thirty-five thousand Euros (35,000.- EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

Statement - Valuation - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred and fifty Euros.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded with an extraordinary general meeting and after having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and that of the Auditors at one.

2.- The following have been appointed as directors:

- a) Mrs Margherita Baiscin, retired, born in Apricale, (Italy), on the 17th of April 1927, residing in I-18030 Camporosso Mare, Imperia, 17, Piazza d'Armi, Palazzo Amaranto, (Italy);
- b) Mr Enrico Rovelli, company manager, born in Apricale, (Italy), on the 30th of March 1957, residing in W14 8HS London, 105 Holland Road, (United Kingdom);
- c) Mr Roy Rovelli, employee, born in London, (United Kingdom), on the 28th of December 1980, residing in W14 8HS London, 105 Holland Road, (United Kingdom).

3.- The following has been appointed as statutory Auditor:

The stock company TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., with registered office in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, (R. C. Luxembourg section B number 54.459).

4.- The company's registered office shall be in L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.

5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.

6.- Following the faculty offered by article seven (7) of the articles of incorporation, the meeting delegates the daily management of the company to Mr Enrico Rovelli, prenamed, who has the widest powers to carry out all acts in the name of the company, including all banking operations.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the person appearing, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le premier avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EXCALIBUR LTD., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques).

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LINNIGER CORP., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques).

Toutes les deux sont ici dûment représentées par Monsieur Guillaume Rauchs, juriste, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme holding luxembourgeoise sous la dénomination de PREMIER HOLDING S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées

par la loi du 31 juillet 1929 concernant les sociétés holding et par l'article 209 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par soixante-dix (70) actions, chacune d'une valeur nominale de cinq cents euros (500,- EUR).

Les actions sont au porteur.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires.

Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mercredi du mois de juin à 11.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2004.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2005.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EXCALIBUR LTD., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques), trente-cinq actions; 35

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LINNIGER CORP., avec siège social à Tortola, Road Town, Wickhams Cay I, 24, Castro Street, Akara Building, (Iles Vierges Britanniques), trente-cinq actions; 35

Total: soixante-dix actions, 70

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente-cinq mille euros (35.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Margherita Baiscin, retraitée, né à Apricale, (Italie), le 17 avril 1927, demeurant à I-18030 Camporosso Mare, Imperia, 17, Piazza d'Armi, Palazzo Amaranto, (Italie);
 - b) Monsieur Enrico Rovelli, gérant de société, né à Apricale, (Italie), le 30 mars 1957, demeurant à W14 8HS Londres, 105 Holland Road, (Royaume-Uni);
 - c) Monsieur Roy Rovelli, employé, né à Londres, (Royaume-Uni), le 28 décembre 1980, demeurant à W14 8HS Londres, 105 Holland Road, (Royaume-Uni).
- 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
La société anonyme TREULUX II DEUTSCH-LUXEMBURGISCHE REVISION UND TREUHAND S.A., avec siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, (R. C. Luxembourg section B numéro 54.459).
- 4.- Le siège de la société est établi à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange.
- 5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes été fixée à six ans.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article sept (7) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Enrico Rovelli, préqualifié, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Rauchs, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 avril 2004, vol. 526, fol. 59, case 3. – Reçu 350 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2004.

J. Seckler.

(031086.3/231/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.813.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02339, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030525.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

GENERALI MULTIMANAGER SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 71.813.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 mars 2004

En date du 15 mars 2004, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030532.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CARBON CONSULTING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 9.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00545, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Extrait des décisions prises lors de l'Assemblée Générale du 30 décembre 2003

Affectation du résultat: Le bénéfice de USD 16.044,31 est porté en diminution de la perte reportée.

La répartition des résultats est conforme à la proposition d'affectation.

Suite au vote spécial de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide de continuer la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030694.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 40.227.

Suite à la cooptation en date du 1^{er} janvier 2004 de Monsieur Antonello Veronese en remplacement de Monsieur Maurizio Ceresani administrateur démissionnaire en date du 29 décembre 2003 et suite aux décisions de l'Assemblée Générale du 13 avril 2004, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Piera Angela Cadario, Manager, GRUPPO ERGO ITALIA S.p.A., Via Pampuri, 13, I-20141 Milan.
- Monsieur Luigi Enrico Colnago, General Manager, MONEY BONDS INVESTMENTS S.A., Corso Elvezia, 16, CH-6900 Lugano.
- Monsieur Alberto Gotti, Director, LOMBARD PRIVEE ASSET MANAGEMENT S.A., Via Soave, 9, Palazzo Ghioldi, CH-6900 Lugano.
- Monsieur Alessandro Melloni, General Manager, ERGO ASSICURAZIONI S.p.A., Via Pampuri, 13, I-20141 Milan.
- Monsieur Antonello Veronese, Manager, GRUPPO ERGO ITALIA S.p.A., Via Pampuri, 13, I-20141 Milan.

Pour ERGO PORTFOLIO ADVISORY S.A.

Société d'Investissement à Capital Variable

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP01996. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030488.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00832, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030519.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CALLANDER MANAGERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.949.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003 du F.C.P. CALLANDER FUND, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AP00829, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030518.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CHENE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 68.800.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signature

(030436.3/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ATG HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 17.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01953, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(030466.3/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ESSEXWAY INVESTMENTS, Société Anonyme.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.113.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twenty-fourth of March.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1.- The company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

2.- The company (société anonyme) ESSEXWAY S.A., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Both are here represented by Mrs Manuela D'Amore, juriste, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

by virtue of two proxies given under private seal.

Which proxies, after being signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «société anonyme» which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is hereby established a «société anonyme» under the name of ESSEXWAY INVESTMENTS.

Art. 2. The registered office of the corporation is established at Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

It may carry out all industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The share capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (10.- EUR) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in paragraphs 6 and 7 of article 189 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

The office of a director shall be vacated if:

He resigns his office by notice to the corporation, or

He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director,

He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or

He is removed from office by resolution of the shareholders.

In so far as the law allows, every present or former director of the corporation shall be indemnified out of the assets of the corporation against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting; provided that all actions approved by the Directors at any such meeting will be reduced to writing in the form of resolutions.

Resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

Art. 8. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorised by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

Art. 9. The corporation will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at 12.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI.- Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII.- General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Special Dispositions

- 1.- The first financial year shall begin today and end on 31 December 2004.
- 2.- The first annual general meeting will be held in 2005.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

1.- The company (société anonyme) REALEST FINANCE S.A., prenamed, one share	1
2.- The company (société anonyme) ESSEXWAY S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares	3,099
Total: three thousand one hundred shares	3,100

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately one thousand four hundred euro.

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
2. The following are appointed directors:

a) Mr Fabio Mazzoni, director of companies, born at Ixelles (Belgium), on the 20th of January 1960, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

b) Mrs. Géraldine Schmit, private employee, born at Messancy (Belgium), on the 12th of November 1969, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

c) Mr Benoît Georis, manager, born at Huy (Belgium), on the 13th of January 1961, professionally residing at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

3. Has been appointed statutory auditor:

The limited liability company WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B number 74.623.

4. The directors' and auditor's terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2009.

5. The registered office of the corporation is established at L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société anonyme REALEST FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;

2.- La société anonyme ESSEXWAY S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Les deux sont ici représentés par Madame Manuela D'Amore, juriste, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de ESSEXWAY INVESTMENTS.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément aux alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si:

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi du mois de mai à 12.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2005.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme REALEST FINANCE S.A., prédésignée, une action.	1
2.- La société anonyme ESSEXWAY S.A., prédésignée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions.	3.099
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille quatre cents euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Fabio Mazzoni, administrateur de sociétés, né à Ixelles (Belgique), le 20 janvier 1960, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;
 - b) Madame Géraldine Schmit, employée privée, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri;
 - c) Monsieur Benoît Georis, gérant, né à Huy (Belgique), le 13 janvier 1961, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 74.623.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. D'Amore, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2004, vol. 526, fol. 46, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2004.

J. Seckler.

(030719.3/231/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**ENTREPRISE INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT (E.I.E.) HOLDING S.A.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 82.738.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 12 avril 2004

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 12 avril 2004, que:

- Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre la décision relative au transfert du siège social de la société soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 9 avril 2004.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030657.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BOMBARDIER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.988.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 janvier 2004 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Ivo Vandeweyer, né le 13 juillet 1946 à Genk (Belgique), demeurant à Slangenstraat 64, 3210 Linden, Belgique.

- Monsieur Beat Kalbermatter, né le 24 juin 1964 à Zürich (Suisse), demeurant à Wiesenstrasse 8, 8008 Zürich, Suisse,

Administrateur de catégorie B

- Madame Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), demeurant à 17 rue du Verger, L-5372 Schuttrange.

Il résulte également de ladite assemblée que la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été renommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02569. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030660.3/556/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

AKEMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.
R. C. Luxembourg B 79.259.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AKEMIS S.A., ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, R.C. Luxembourg section B numéro 79.259, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 8 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 464 du 20 juin 2001.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carole Charpy, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Nora Brahimi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

2.- Modification afférente du premier alinéa de l'article deux des statuts.

3.- Suppression de la valeur nominale des actions.

4.- Conversion du capital social de LUF en EUR.

5.- Augmentation du capital social d'un montant adéquat en euros en vue de porter le capital souscrit ainsi obtenu par conversion à 31.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.

6.- Libération intégrale de l'augmentation de capital.

7.- Remplacement des 1.000 actions existantes sans expression de valeur nominale par 1.000 actions d'une valeur nominale de 31,- EUR chacune.

8.- Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-8077 Bertrange, 83, rue de Luxembourg, à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des mille (1.000) actions représentant le capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

Troisième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR, en trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR) à trente et un mille euros (31.000,- EUR).

Cinquième résolution

L'assemblée constate que la libération intégrale de l'augmentation de capital ci-avant réalisée a été faite par les actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société, moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société anonyme AKEMIS S.A., prédésignée, de sorte que la somme de treize virgule trente et un euros (13,31 EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière.

Sixième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille (1.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.»

Huitième résolution

L'assemblée constate que les mille actions se répartissent comme suit:

1.- Madame Elda Sarrosa, demeurant à Bacolod City, DC3, Regent Pearl Home, Lot 7, Block 18 (Philippines), cinq cents actions	500
2.- Monsieur Elvi Joy Sarrosa, demeurant à Bacolod City, DC3, Regent Pearl Home, Lot 7, Block 18 (Philippines), cinq cents actions	500
Total: mille actions	1.000

Neuvième résolution

L'assemblée décide de supprimer:

- les mots «et pour la première fois en l'an deux mille deux» du premier alinéa de l'article 13, et
- le deuxième alinéa de l'article 14 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Charpy, N. Brahim, B. Siret, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 avril 2004, vol. 526, fol. 48, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 8 avril 2004.

J. Seckler.

(030671.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ROSEBUD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.006.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030540.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ROSEBUD INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 80.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02436, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

Signature.

(030546.3/587/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 30.350.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(030524.3/1024/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ERSEL GESTION INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 30.350.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2004

En date du 29 mars 2004 l'Assemblée Générale Ordinaire de la société a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2003.
- d'élire Monsieur Alberto Pettiti en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de reconduire le mandat de Messieurs Renzo Giubergia, Umberto Giraudo, Mr Andrea Nasce, Antoine Gilson de Rouvieux et Mademoiselle Francesca de Bartolomeo en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.
- de reconduire le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2005.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02335. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030530.3/1024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R. C. Luxembourg B 37.176.

La convention de domiciliation conclue le 7 septembre 2000 entre STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l., 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, R. C. n° B 75.908 et la société ANTEX S.A. (anciennement dénommée ANTEX HOLDING S.A.), R. C. n° B 37.176. a été résiliée avec effet au 17 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 mars 2004 que:

- le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg;
 - les Administrateurs suivants ont été nommés:
 - . Mademoiselle Sylvie Maestri, employée privée, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, née le 30 avril 1970 à Thionville (France),
 - . Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, né le 20 avril 1977, à Creutzwald (France),
 - . Monsieur Paolo Bartolucci, employé privé, demeurant professionnellement au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, né le 10 décembre 1966, à Luxembourg,
- avec effet immédiat, en remplacement de Messieurs Gérard Muller et Fernand Hein, et de Madame Annie Swetenham, démissionnaires.

Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- SUPERVISAE LIMITED, avec siège social à GB-Londres, NW11 7TJ, Finchley Road 788-790, Company Register Number: 5056203, a été nommé aux fonctions de Commissaires aux Comptes, en remplacement de StenGest, S.à r.l., démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01942. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030563.3/521/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CLT-UFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 6.139.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du Conseil d'administration tenu au siège social le 16 mars 2004, que:

- Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Roy Addison comme administrateur, à partir du 14 janvier 2004. La question de sa décharge sera posée lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la société.

- Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de Monsieur Roy Addison, Monsieur Alain Flam-mang, Chief Executive Officer RTL Group Technical Division et de BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., ayant son adresse professionnelle à L-1453 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden. Cette désignation est sujette à élection finale lors de la prochaine Assemblée générale ordinaire de la société.

A la suite de l'arrivée à expiration des mandats de Monsieur Claude Wallenborn le 14 novembre 2003, de Monsieur Robert Leven le 21 décembre 2003 et de Monsieur Angelo Rubino le 31 décembre 2003, délégués du personnel avec adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden; Madame Christiane Schreiner et Messieurs Marc Hansen et Jean-Paul Schmit ayant leur adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, sont entrés le 1^{er} janvier 2004 au Conseil d'administration comme représentants du personnel, en application de la loi du 6 mai 1974 instituant des comités mixtes dans les entreprises du secteur privé et organisant la représentation des salariés dans les sociétés anonymes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06322. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030728.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

VALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 100.161.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le six avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Claude Schmitz, Conseil Fiscal, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.
- 2) Monsieur Thierry Fleming, Expert-Comptable, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de VALUX HOLDING S.A. (la «Société»).

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans les entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

Titre II.- Capital, actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration est autorisé à :

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations des présents statuts.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Le poste d'un administrateur sera vacant si :

Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou

Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou

Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou

Il est révoqué par une résolution des actionnaires.

Dans les limites de la loi, chaque administrateur, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction d'administrateur.

Art. 7. Le conseil d'administration pourra choisir un président parmi ses membres.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Les administrateurs pourront participer aux réunions du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou de tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque personne participant à la réunion de parler et d'entendre les autres personnes, et la participation à une telle réunion sera réputée constituer une présence en personne de l'administrateur en question, étant entendu que toutes les décisions prises par les administrateurs seront rédigées sous forme de résolutions.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquiescer des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à la majorité par les administrateurs. Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du président, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, ou à l'endroit spécifié dans la convocation, le quatrième lundi du mois de mai à 11.45 heures, et pour la première fois en 2005.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2004.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1. M. Claude Schmitz	200 actions
2. M. Thierry Fleming	110 actions
Total	<u>310 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

M. Thierry Fleming, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 24 juillet 1948, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

M. Claude Schmitz, Conseil Fiscal, né à Luxembourg, le 23 septembre 1955, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

M. Guy Hornick, Expert-Comptable, né à Luxembourg, le 29 mars 1951, domicilié professionnellement à Luxembourg, 5, bd de la Foire.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société AUDIEX S.A., avec siège social à Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

5. Le siège social de la société est fixé 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Schmitz, T. Fleming, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, vol. 20CS, fol. 80, case 6. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2004.

P. Bettingen.

(031108.3/202/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

GESFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R. C. Luxembourg B 40.245.

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GESFIN S.A., avec siège social à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B sous le numéro 40.245, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 1992, publié au Mémorial C numéro 433 du 29 septembre 1992.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Yann De Meherenc De Saint Pierre, gérant de sociétés, demeurant à Genève (Suisse).

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sylvie Maiezza, employée privée, demeurant à Amnéville (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean Bernard Zeimet, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Conversion du capital social de FRF en EUR.

3.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 13.538,78 EUR pour le ramener de son montant actuel de 33.538,78 EUR à 20.000,- EUR, par remboursement d'un montant de 13.538,78 EUR aux actionnaires et par annulation de 200 actions existantes.

4.- Réduction de la réserve légale à concurrence d'un montant de 1.353,88 EUR pour le ramener de son montant actuel de 3.353,88 EUR à 2.000,- EUR et versement de la somme de 1.353,88 EUR aux comptes courants des anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

5.- Augmentation de capital à concurrence de 20.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 20.000,- EUR à 40.000,- EUR par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, ces actions émises avec une prime d'émission totale de 2.000,- EUR.

6.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des deux mille deux cents (2.200) actions représentant le capital social de deux cent vingt mille francs français (220.000,- FRF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à deux cent vingt mille francs français (220.000,- FRF), pour l'exprimer dorénavant en euros, au cours de 6,55957 FRF=1,- EUR, en trente-trois mille cinq cent trente-huit virgule soixante-dix-huit euros (33.538,78 EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de treize mille cinq cent trente-huit virgule soixante-dix-huit euros (13.538,78 EUR) pour le ramener de son montant actuel de trente-trois mille cinq cent trente-huit virgule soixante-dix-huit euros (33.538,78 EUR) à vingt mille euros (20.000,- EUR).

Cette réduction de capital est réalisée par remboursement d'un montant de treize mille cinq cent trente-huit virgule soixante-dix-huit euros (13.538,78 EUR) aux actionnaires et par annulation de deux cents (200) actions.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de réduire la réserve légale à concurrence de mille trois cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-huit euros (1.353,88 EUR) pour la ramener de son montant actuel de trois mille trois cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-huit euros (3.353,88 EUR) à deux mille euros (2.000,- EUR) et de verser la somme de mille trois cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-huit euros (1.353,88 EUR) aux comptes courants des anciens actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de remplacer les deux mille (2.000) actions existantes sans expression de valeur nominale par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt mille euros (20.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de vingt mille euros (20.000,- EUR) à quarante mille euros (40.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes; ces actions nouvelles affectées d'une prime d'émission globale de deux mille euros (2.000,- EUR).

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les deux mille (2.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Jacques Paquet, administrateur de société, demeurant à CH-1290 Versoix, 68, route de Suisse, (Suisse), et libérées intégralement moyennant apport en nature de 926 actions, représentant 37% du capital social de la société anonyme de droit français ERPG S.A., avec siège social à F-78125 Gazeran, 9, rue du Haut Gazeran, (France), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 393 283 494, évaluées à vingt-deux mille euros (22.000,- EUR).

Rapport du Réviseur d'Entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport descriptif établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Claude Thoma, demeurant à L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang, qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport de 22.000,- EUR qui correspond au moins à la valeur nominale des 2.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune à émettre assortie d'une prime d'émission de 1,- EUR par action nouvelle.

Luxembourg, le 3 mars 2004.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Y. De Meherenc de Saint Pierre, S. Maiezza, J.-B. Zeimet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2004, vol. 526, fol. 54, case 3. – Reçu 220 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2004.

J. Seckler.

(030684.3/231/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

FIPARSUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 26.931.

DISSOLUTION*Extrait*

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 mars 2004, enregistré à Grevenmacher, le 13 avril 2004, volume 526, folio 54, case 8:

I.- Que la société anonyme FIPARSUR S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 26.931, a été constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 6 novembre 1987, publié au Mémorial C numéro 30 du 3 février 1988,

que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Georges d'Huart en date du 2 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 679 du 4 décembre 1997,

et que la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 30 septembre 2002, publié au Mémorial C numéro 939 du 12 septembre 2003.

II.- Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul et unique actionnaire de ladite société;

que le comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 avril 2004.

J. Seckler

Notaire

(030676.3/231/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

GERADPARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 60.635.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 15 avril 2004, que:

sont nommés administrateurs:

- Monsieur Willy Hein, né le 20 mai 1934 à Born et demeurant à L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diederich,

- Monsieur Armand Hein, né le 12 janvier 1961 à Luxembourg et demeurant à L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich,

- la société CENTRE IMMOBILIER, S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg section B numéro 17.639, ayant son siège à L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe, représentée par Monsieur Willy Hein, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2010.

Monsieur Willy Hein est nommé administrateur-délégué. Il pourra engager la société par sa seule signature.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030649.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bridel.
R. C. Luxembourg B 12.334.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte d'acceptation de cessions de parts dressé par le notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, en date du 17 mars 2004, enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2004, volume 20CS Folio 56 Case 9, que Monsieur Guillaume dit Guy Thomas, entrepreneur de constructions, demeurant à L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling, est devenu le seul associé de la société à responsabilité limitée ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. THOMAS, avec siège social à Bridel, 3, rue du Bois.

Pour extrait conforme, délivré à la demande de la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

G. Lecuit.

(030541.3/220/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ENTREPRISE DE CONSTRUCTION G. THOMAS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Bridel.
R. C. Luxembourg B 12.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2004.

G. Lecuit.

(030547.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Gesellschaftssitz: L-7515 Mersch, 5, rue Comte d'Autel.
H. R. Luxemburg B 38.231.

Im Jahre zwei tausend drei, den sechsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg);

Sind erschienen:

1.- Herr Marcin Kral, Diplom-Ingenieur, Ehegatte von Frau Jadwiga Kral, wohnhaft in L-7515 Mersch, 5, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel.

2.- Frau Jadwiga Kral, Chemikerin, Ehegattin von Herrn Marcin Kral, wohnhaft in L-7515 Mersch, 5, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel,

hier vertreten durch Herrn Marcin Kral, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Erschienenen und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Komparenten sind einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung UNION INTERNATIONAL CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-7515 Mersch, 5, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel, (R. C. Luxemburg B Nummer 38.231).

Genannte Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Maître Camille Hellinckx, Notar mit damaligen Amtswohnsitz zu Luxemburg, am 4. Oktober 1991, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 121 vom 2. April 1992,

deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunden aufgenommen durch Maître Marc Elter, Notar mit damaligen Amtswohnsitz zu Luxemburg:

- am 3. Dezember 1992, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 88 vom 24. Februar 1993,

- am 4. Oktober 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 630 vom 11. Dezember 1995,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Camille Hellinckx, vorgenannt, am 24. Januar 1997, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 272 vom 3. Juni 1997.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen folgende in ausserordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Nominalwert der sechs hundert (600) Anteile der Gesellschaft abzuschaffen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital von sechs hundert tausend Luxemburger Franken (600.000,- LUF) in vierzehn tausend acht hundert drei und siebenzig Komma ein und sechzig Euro (14.873,61 EUR) umzuwandeln, zum Kurs von 40,3399 LUF = 1,- EUR.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen das Gesellschaftskapital um ein hundert sechs und zwanzig Komma neun und dreissig Euro (126,39 EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von vierzehn tausend acht hundert drei und siebzig Komma ein und sechzig Euro (14.873,61 EUR) auf fünfzehn tausend Euro (15.000,- EUR) zu bringen.

Der Betrag von ein hundert sechs und zwanzig Komma neun und dreissig Euro (126,39 EUR) wurde durch die beiden Gesellschafter voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen die sechs hundert (600) Anteile ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen sechs hundert (600) Anteile von je fünf und zwanzig Euros (25,- EUR) umzutauschen.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen Artikel sechs (6) der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzehn tausend Euro (15.000,- EUR), eingeteilt in sechs hundert (600) Anteile zu je fünf und zwanzig Euros (25,- EUR).

Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme in den ordentlichen sowie ausserordentlichen Generalversammlungen.

Die Anteile verteilen sich wie folgt:

1.- Herr Marcin Kral, Diplom-Ingenieur, Ehegatte von Frau Jadwiga Kral, wohnhaft in L-7515 Mersch, 5, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel, fünf hundert vierzig Anteile,	540
2.- Frau Jadwiga Kral, Chemikerin, Ehegattin von Herrn Marcin Kral, wohnhaft in L-7515 Mersch, 5, rue Comte Jean-Frédéric d'Autel, sechzig Anteile,	60
Total: sechs hundert Anteile,	600

Alle Anteile sind voll eingezahlt.»

Sechster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftszweck abzuändern, um demzufolge Artikel zwei (2) der Satzungen folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung, interne und externe Organisation sowie Ingenieurleistungen im Industriebereich.

Die Gesellschaft verbietet sich jene Aktivitäten welche einen Interessenkonflikt herbeiführen können oder welche die berufliche Selbstständigkeit des Architekten- oder Ingenieurbüros in Frage stellen.

Die Gesellschaft verpflichtet sich ausdrücklich nur jene Aktivitäten auszuüben, welche der Berufsordnung der freischaffenden Architekten oder Ingenieure entsprechen.

Die Gesellschaft kann Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen finanzieller, industrieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr sechs hundert fünfzig Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: Kral, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2003, vol. 521, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 avril 2004.

J. Seckler.

(031016.3/231/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2004.

I.S.D.I. S.A., Société Anonyme.

Capital social: 250.000,- EUR.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 63.129.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02642, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. P. Pels / B. Zech.

(030495.3/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ISA-ISOMAX HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 36.488.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 octobre 2003 que les mandats des administrateurs sortants, M. Gérard Muller, économiste et Mme Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que le commissaire aux comptes, StenGest, S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ont été reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme
STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2004, réf. LSO-AP01944. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030573.3/521/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

VESTAL FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 54.392.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02090, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

(030628.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SEA LINE INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.001.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02655, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(030773.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SEA LINE INVESTMENTS S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 41.001.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 13 avril 2004*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2002.

Les mandats de:

- CARDALE OVERSEAS INC.,
- KELWOOD INVESTMENTS LTD,
- TASWELL INVESTMENTS LTD,

en tant qu'administrateurs ainsi que celui de Monsieur Lex Benoy en tant que commissaire ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale tenue en 2010.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030776.3/800/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

LUX ALLIANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 63.618.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 13 avril 2004

Conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 13 avril 2004, il résulte des résolutions prises que:

- Le Conseil d'Administration accepte la nomination des trois nouveaux administrateurs:

Mr Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, Rue du 24 août 47.

La société INTERNATIONAL NET LTD ayant son siège social à Cumberland House, Cumberland Street, P.O. Box N-529, Nassau, Bahamas, IBC n° 71055 B.

CLARKESON MANAGEMENT COMPANY Ltd ayant son siège social à R.G. Hodge Plaza 2^{ème} étage Upper Main Street Wiskhams Kay, 1 P.O. Box 3125, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (BVI) IBC n° 212424.

- Le Conseil d'Administration accepte la nomination d'un nouvel Administrateur-Délégué:

Mr Jean Naveaux, conseil économique, né à Villers-la-Loue le 30 avril 1943, demeurant à B-6761 Latour, Rue du 24 août 47.

- Le Conseil d'Administration accepte la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes:

La société MONTEREY AUDIT, S.à r.l. ayant son siège social à 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg avec RC B 78.967.

- Le Conseil d'Administration accepte l'attribution du siège social au:

29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 avril 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02176. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030696.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

PRESENT TECHNOLOGY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 35.942.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06414, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

Signature.

(030708.3/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**LJB & JW-SERVICE COOPERATION, LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER -
SERVICE COOPERATION, Association sans but lucratif,
(anc. JONGBAUEREN A JONGWËNZER - SERVICE TIERS-MONDE).**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie-Thérèse.

Modification des statuts de l'Association

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 26 mars 2004, que les articles 1^{er}, 2 et 6 des statuts de l'association sans but lucratif sont désormais modifiés comme suit:

Sous: I^{er}. Dénomination et objet de l'association

Art. 1^{er}. L'association est constituée conformément à la loi du 21 avril 1928, ci-après appelée «la loi» sous la dénomination LËTZEBUERGER JONGBAUEREN A JONGWËNZER - SERVICE COOPERATION, en abrégé: LJB & JW-SERVICE COOPERATION.

Art. 2. Le but de l'association:

Soutenir et accompagner des projets de développement durable orientés vers les populations rurales de l'Afrique subsaharienne francophone.

Sous: V. Conseil d'Administration

La première phrase de l'article

Art. 6. L'association est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins cinq membres appelés administrateurs. [...]

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

L. Wagener / F. Glodt

Président / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2004, réf. LSO-AP02889. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030735.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 81.244.

In the year two thousand and four, on the twenty-sixth day of March.
Before us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

WOLSELEY OVERSEAS LTD, a company incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at Parkview 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, England,

represented by Maître Alain Steichen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on March 24, 2004, which proxy shall be signed ne varietur by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity, WOLSELEY OVERSEAS LTD is the sole shareholder of DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., («the Company»), having its registered office in 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 81.244,

incorporated by deed of the undersigned notary on March 7, 2001, published in the Mémorial C number 909 of October 23, 2001.

The articles of association of the Company having been amended by several deeds of the undersigned notary, and the latest on January 13, 2003, published in the Mémorial C number 232 of March 4, 2003.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To shorten the current accounting period to end on 31 March 2004 and to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company so as it will be read as follows:

«The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March each year».

Then, the sole shareholder takes the following resolution:

Resolution

The sole shareholder resolves to shorten the current accounting period to end on March 31, 2004 and to amend article 13 of the Articles of Incorporation of the Company so as it will be read as follows:

«**Art. 13.** The company's financial year runs from the first of April to the thirty-first of March of the following year».

Expenses

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven hundred euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

WOLSELEY OVERSEAS LTD, une société de droit anglais, ayant son siège social au Parkview 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, England,

représentée par Maître Alain Steichen, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration spéciale donnée le 24 mars 2004, ladite procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société prénommée, WOLSELEY OVERSEAS LTD est l'associé unique de DAB INVESTMENTS 2, S.à r.l., (la «Société»), ayant son siège social au 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de commerce de Luxembourg section B numéro 81.244,

constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 mars 2001, publié au Mémorial C numéro 909 du 23 octobre 2001.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises par des actes du notaire soussigné et, pour la dernière fois, le 13 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 232 du 4 mars 2003.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

Abréger l'exercice social en cours qui se terminera le 31 mars 2004 et modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«L'exercice social de la société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.»

L'associé unique a ensuite pris la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique a décidé d'abréger l'exercice social en cours qui se terminera le 31 mars 2004 et de modifier l'article 13 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 13.** L'exercice social de la société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à approximativement à sept cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 avril 2004, vol. 526, fol. 53, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 avril 2004.

J. Seckler.

(030685.3/231/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SEBASTIAN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 12.892.

La société a été constituée le 11 mars 1975 selon statuts publiés au Mémorial C n° 111 du 16 juin 1975. Les statuts ont été modifiés itérativement, en dernier lieu par acte du notaire Paul Frieders, de résidence à Luxembourg, selon publication au Mémorial C n° 521 du 30 mai 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00426, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(030789.3/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SEBASTIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 12.892.

La société a été constituée le 11 mars 1975 sous la forme initiale d'une société à responsabilité limitée, selon publication des statuts au Mémorial C n° 111 du 16 juin 1975.

Les statuts ont été modifiés les 1^{er} juillet 1976, 13 octobre 1980, 23 décembre 1991, 17 juillet 1996, par acte sous seing privé (conversion du capital en euros) du 8 juin 2001 et par acte du notaire Paul Frieders de résidence à Luxembourg du 3 août 2001, publiés respectivement au Mémorial C n° 215 du 8 octobre 1976, C n° 284 du 8 décembre 1980, C n° 264 du 17 juin 1992, C n° 530 du 18 octobre 1996, C n° 259 du 15 février 2002 et C n° 137 du 25 janvier 2002.

La forme juridique de la société a été modifiée pour transformer celle-ci en société anonyme par acte du notaire Paul Frieders du 25 avril 2003, publié au Mémorial C n° 521 du 30 mai 2003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 de la société ont été enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO6207, et une copie en a été déposée avec le présent extrait au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(030787.3/267/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.973.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARTER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

(030632.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.973.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01320, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARTER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

(030630.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.973.

—
Le bilan au 9 mars 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CHARTER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

(030635.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

CHARTER LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 64.973.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2004

- Les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes aux 31 décembre 2002 et 2003 ont été approuvés;

- Le bilan et le Compte de Profits et Pertes aux 31 décembre 2002 et 2003, ainsi que l'affectation du résultat à ces dates ont été approuvés;

- Par vote spécial, l'assemblée décide la continuation de l'activité sociale, et ce malgré une perte dépassant 75% du capital social aux différentes clôtures sous revue;

- La situation comptable préparée en vue du transfert du siège de la société vers un pays étranger ainsi que le rapport des administrateurs et le rapport du commissaire aux comptes y afférents ont été approuvés.

Extrait sincère et conforme

CHARTER LUXEMBOURG S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01316. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030638.2//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ADRIATIC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.498.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03809, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

S. Michel

Gérante

(030744.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ADRIATIC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.498.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

S. Michel

Gérante

(030745.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ADRIATIC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.498.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03811, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2004.

S. Michel

Gérante

(030746.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ADRIATIC LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 76.498.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 21 janvier 2004

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique du 21 janvier 2004 que:

1.- L'associé unique a pris connaissance des rapports des gérants et de l'auditeur concernant les exercices sociaux qui se sont clôturés les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;

2.- L'associé unique a approuvé les bilans et les comptes de profits et pertes arrêtés aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002;

3.- L'associé unique a approuvé le report à l'exercice suivant de la perte s'élevant à EUR 5.307.695,- au 31 décembre 2000;

4.- L'associé unique a approuvé le report à l'exercice suivant de la perte s'élevant à EUR 59.330,- au 31 décembre 2001;

5.- L'associé unique a approuvé de déduire le profit de EUR 845.830,- au 31 décembre 2002 des pertes cumulées et de reporter le solde négatif à l'exercice suivant;

6.- L'associé unique a donné décharge (quitus) aux gérants et à l'auditeur pour les périodes couvrant les exercices clos aux 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002.

Pour publication

S. Michel

Gérante

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, réf. LSO-AO03808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030743.2//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**MAXXIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ACOM S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 7.910.

—
Le bilan et l'annexe au 30 juin 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02296, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Münsbach, le 15 avril 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(030650.3/556/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**MAXXIUM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. ACOM S.A.).**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.
R. C. Luxembourg B 7.910.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 11 septembre 2003 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Monsieur Yves Bour, né au Luxembourg, Pétange, le 17 avril 1948, et demeurant au 34, rue du Traité de Londres, L-4989 Sanem;

- Monsieur Marc Tillon, né en Belgique, Alost, le 5 juillet 1956, et demeurant à Conjoux, 44, B-5590 Ciney;

- Monsieur Pierre de Viel Castel, né en Espagne, Madrid, le 30 mars 1946, et demeurant à van Breestraap, 150 II, NL-1071 ZW, Amsterdam, Pays Bas.

Il résulte également de ladite assemblée que la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7 Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, a été renommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes clôturant le 30 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2004, réf. LSO-AP02276. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030648.3/556/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.989.

—
Le bilan et l'annexe au 28 février 2003, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02553, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 avril 2004.

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

(030656.3/556/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BOMBARDIER LUXEMBOURG FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 73.989.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 janvier 2004 que les personnes suivantes ont été renommées avec effet immédiat aux fonctions d'administrateurs de la société:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Yvo Vandeweyer, né le 13 juillet 1946 à Genk (Belgique), demeurant à Slangenstraat 64, 3210 Linden, Belgique.

- Monsieur Beat Kalbermatter, né le 24 juin 1964 à Zürich (Suisse), demeurant à Wiesenstrasse 8, 8008 Zürich, Suisse,

Administrateur de catégorie B

- Madame Ailbhe Jennings, née le 27 mars 1963 à Dublin (Irlande), demeurant à 17 rue du Verger, L-5372 Schuttrange. Il résulte également de ladite assemblée que la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été renommée avec effet immédiat commissaire aux comptes de la société.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 28 février 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 15 avril 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG TAX ADVISORY SERVICES, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02556. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030654.3/556/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

TechniSat DATA SERVICES S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner.

H. R. Luxemburg B 31.416.

Ausserordentliche Generalversammlung der Aktionäre vom 1. April 2004

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Klaus Fuchs, Diplombetriebswirt (BA), wohnhaft in L-6832 Betzdorf, 11, rue Pierre Werner zum Delegierten des Verwaltungsrates zu ernennen.

Betzdorf, den 1. April 2004.

Für gleichlautende Mitteilung

P. Lepper / F. Flamm / K. Fuchs

die Aktionäre

Enregistré à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030687.3/231/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

TRIPTOLEME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 45.821.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02807, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures

(030692.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 5.310.

Les comptes annuels de la BANQUE DE LUXEMBOURG, arrêtés au 31 décembre 2003 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 30 mars 2004, accompagnés du rapport de gestion et du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00818, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030511.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

27501

B & CE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 5.140.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 10 février 2004, que:
- Le Conseil prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Julien Joseph, avec effet au 3 février 2004.
- Le Conseil d'Administration décide de coopter comme administrateur Monsieur François Masquelier, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg 45, boulevard Pierre Frieden, avec effet immédiat.
Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06354. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030716.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

FILMLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 33.300.

—
EXTRAIT

Administrateurs - Mise à jour:

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 21 octobre 2003, que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Dick van der Graaf a pris fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06327. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030720.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

BROADCASTING CENTER EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.802.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 10 février 2004, que:
- Le mandat de Monsieur Alain Flammang, comme administrateur-délégué, est confirmé pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030722.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

VESPER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.919.

—
Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00819, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030513.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

RTL 4 FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 55.778.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 10 février 2004, que:
- Le Conseil prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Julien Joseph, avec effet au 3 février 2004.
Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06332. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030724.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

RTL - 4 RADIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 38.547.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions du Conseil d'Administration tenu au siège social le 10 février 2004, que:
- Le Conseil prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Julien Joseph, avec effet au 3 février 2004.
- Le Conseil d'Administration décide de coopter comme administrateur Monsieur François Masquelier, employé privé, ayant son adresse professionnelle à L-1543 Luxembourg 45, boulevard Pierre Frieden, avec effet immédiat.
Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06347. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030726.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

STUDIO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 8, rue de l'Étang.
R. C. Luxembourg B 40.261.

—
EXTRAIT

Administrateurs et Commissaire aux Comptes - Mise à jour

Le mandat du Commissaire LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., a pris fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre prend acte de la démission de Monsieur Jimmy de Brabant comme administrateur-délégué à partir du 1^{er} décembre 2003.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2004, réf. LSO-AO06321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030730.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

UNI-VALEURS GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 25.152.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030515.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

**I.C.M. PROMOTION S.A., IMPRESSION CONCEPTION MARKETING PROMOTION S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 75.473.

Par la présente, la société FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL ayant son siège social sis 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat de son poste de commissaire aux comptes au sein de la société I.C.M. PROMOTION S.A. inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés N° B. 75.473 Luxembourg située au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 mars 2004.

FIDUCIAIRE MONTEREY INTERNATIONAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2004, réf. LSO-AP00638. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030748.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ARROWFIELD S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 60.909.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mars 2004

- Le mandat des administrateurs à savoir Maître René Faltz, Maître Tom Felgen et Monsieur Franck Provost a été renouvelé.

- Le mandat du commissaire aux comptes SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A., ayant son siège 36 route de Longwy L-8080 Bertrange a été renouvelé.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05752. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030749.3/263/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SOCIETE DE GESTION DU F.C.P. CAPITAL GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 24.545.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2004, réf. LSO-AP00836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(030521.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

FELIBRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R. C. Luxembourg B 61.839.

Le bilan au 29 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Signatures

(030644.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

ONE-NINE-TWO S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.
R. C. Luxembourg B 81.546.

Le bilan au 31 décembre 2003, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du Commissaire aux Comptes, enregistrés à Luxembourg, le 14 avril 2004, réf. LSO-AP02088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(030629.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

PRINCE CHARLES, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
H. R. Luxemburg B 94.094.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Geschäftsführerversammlung vom 26. März 2004 hervor, dass:
- der Sitz der Gesellschaft wird ab 26. März 2004 von L-1463 Luxembourg, 25, rue du Fort Elisabeth nach L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades verlegt.

Für beglaubigten Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01118. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030651.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

VIVALDI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bons Malades.
H. R. Luxemburg B 78.592.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der Geschäftsführerversammlung vom 26. März 2004 hervor, dass:
- der Sitz der Gesellschaft wird ab 26. März 2004 von L-2121 Luxembourg, 235, Val des Bons Malades nach L-2121 Luxembourg, 239, Val des Bon Malades verlegt.

Für beglaubigten Auszug

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 8 avril 2004, réf. LSO-AP01119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030653.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

SPECIAL RISK INSURANCE AND REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 86.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2004, réf. LSO-AP02627, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2004.

D. Stenzel

Directeur-Délégué

(030715.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2004.
